



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Prime

Saint-Prime, 5 mars 2023

Le conseil de la municipalité de Saint-Prime siège en séance extraordinaire ce dimanche 5 mars 2023 au Vieux Couvent de Saint-Prime, dans la salle de spectacle, situé au 614, rue Principale à Saint-Prime.

Sont présents à cette séance, Mesdames les conseillères Isabelle Lapierre, Nathalie Paré et Brigitte Gagné ainsi que Messieurs les conseillers Luc A. Bonneau, Vincent Pagé et Mario Lapierre formant quorum sous la présidence de son Honneur Madame Marie-Noëlle Bhérier.

Ouverture de l'assemblée

Madame la mairesse ouvre la séance à 18 h et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour.

2023-040

Nomination d'un secrétaire d'assemblée

CONSIDÉRANT QUE la séance extraordinaire a lieu en l'absence de la directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité, Madame Caroline Bergeron;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un secrétaire d'assemblée pour consigner par écrit les actes et délibérations du conseil municipal de Saint-Prime;

CONSIDÉRANT QU'aucune autre personne que les membres du conseil municipal de Saint-Prime n'est présente à cette séance extraordinaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre, **APPUYÉ PAR** monsieur le conseiller Luc A Bonneau **ET RÉSOLU QUE** Madame la conseillère Nathalie Paré est nommée secrétaire d'assemblée pour cette séance extraordinaire uniquement.

2023-041

Acceptation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Nathalie Paré, **APPUYÉ PAR** madame la conseillère Isabelle Lapierre **ET RÉSOLU QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2023-042

Résolution dossier RH

CONSIDÉRANT les informations présentées aux membres du conseil impliquant l'employé 13-0037, dont il ne convient pas de nommer le nom aux fins de la présente résolution, mais dont tous les membres du conseil connaissent l'identité;

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé de suspendre avec solde pour fins d'enquête l'employé 13-0037;

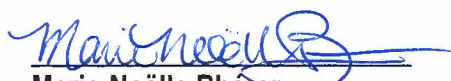
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Vincent Pagé **ET RÉSOLU UNANIMEMENT** de suspendre avec solde pour fins d'enquête l'employé 13-0037.


2023-043

Levée de la séance

À 18 h 04 l'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur le conseiller Mario Lapierre **ET RÉSOLU** par ce conseil que l'assemblée soit levée.

Je, Marie-Noëlle Bhérier, Mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Marie-Noëlle Bhérier
Présidente de l'assemblée


Claudia Gagnon, directrice
générale / greffière-trésorière par
intérim